

Appel à candidature
pour deux résidences-missions
Avis de publicité
dans le cadre du
CONTRAT LOCAL D'ÉDUCATION ARTISTIQUE
« CULTURES URBAINES
ET OUVERTURE SUR LE MONDE »
de la Ville de Créteil

PREAMBULE

Le CLEA (Contrat Local d'Éducation Artistique) est un dispositif s'appuyant sur la mise en place de résidences-missions, se définissant comme des résidences d'éducation artistique et culturelle destinées aux habitants d'un territoire.

Il permet de coordonner les efforts des partenaires impliqués au service de la mise en œuvre d'une politique d'éducation artistique et culturelle adressée à tous les publics, et plus particulièrement aux enfants et aux adolescents.

Il s'agit pour les artistes résidents de s'engager dans une démarche d'expérimentation à des fins de démocratie culturelle usant pour ce faire du plus puissant de ses leviers, celui de l'éducation artistique et culturelle.

A ce titre, les résidences-missions du CLEA reposent sur les 3 piliers de l'Éducation Artistique et Culturelle : Fréquenter/Rencontrer, Pratiquer et S'approprier.

Animés par la volonté de réduire les inégalités en matière d'accès à l'art et à la culture en se donnant un objectif ambitieux de généralisation d'une éducation artistique et culturelle en faveur des enfants, des adolescents et des jeunes adultes de son territoire, la Ville de Créteil, soutenue par l'engagement de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile-de-France (DRAC), du Rectorat de Créteil, représenté par le Délégué Académique aux Arts et à la Culture (DAAC), propose deux résidences-missions destinées à deux artistes.

Pour l'année 2019/2020, ce sont 2 résidences-missions s'inscrivant dans des champs artistiques divers qui vont être mises en place :

- *Théâtre.s*

 - *Arts du dessin : illustration.*
-

1. CADRE DU CLEA de la Ville de Créteil

Le présent CLEA s'étend sur le territoire de Créteil, il est néanmoins établi avec des équipements culturels d'intérêt territorial, la Maison des arts de Créteil et du Val-de-Marne et la Médiathèque de l'Abbaye Nelson Mandel, comme opérateurs. Ce positionnement permet d'ouvrir le dispositif aux publics de certaines communes de l'Etablissement Public Territorial Grand Paris Sud Est Avenir.

Il est mis en œuvre par 2 opérateurs, la Médiathèque de l'Abbaye Nelson Mandela et la Maison des Arts de Créteil et du Val-de-Marne sous la coordination générale de la direction de la culture.

Le socle commun des 2 résidences-missions est la notion très largement entendue de « cultures urbaines et ouverture au monde ». Le terme de « cultures urbaines » est compris comme englobant les formes artistiques qui s'inspirent de l'univers urbain ou du quotidien immédiat et dont les caractéristiques permettront de travailler :

- La question de la diversité culturelle dans une optique de cohésion sociale, de transversalité, de dialogue, d'échanges multiculturels et de reconnaissance des droits culturels
- La transdisciplinarité artistique favorisant la coopération entre les acteurs éducatifs, culturels et sociaux et les services de la Ville
- L'innovation artistique et culturelle

Le CLEA s'appuie sur le diagnostic de territoire réalisé dans le cadre de la signature du nouveau contrat de ville 2015-2020 à l'échelle de l'ex-communauté d'agglomération Plaine Centrale du Val de Marne.

Il s'inscrit dans le volet culture du contrat de ville, en lien avec deux objectifs stratégiques le n° 3.2 et le n° 2.2.

L'objectif stratégique n° 3.2 « favoriser l'accès à la culture » préconise les axes de travail suivants :

- Faciliter l'accès des habitants des quartiers prioritaires aux événements, institutions et équipements culturels en travaillant avec les familles, les enfants, les personnes isolées des quartiers prioritaires ;
- Développer les multiples possibilités d'accueil des équipements culturels : spectacles, expositions, outils de recherche d'emploi, ateliers de formation tout au long de la vie, éducation/formation à l'outil numérique... et faire ainsi des équipements culturels des lieux de vie, vecteurs de mixité sociale ;
- Refléter la diversité culturelle des quartiers.

L'objectif stratégique n° 2.2 « Renforcer le lien école – famille – enfant » préconise notamment les axes de travail suivants :

- Accompagner la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires (projets éducatifs territoriaux), mieux articuler les actions éducatives conduites durant le temps scolaire et durant le temps périscolaire ;
- Soutenir la parentalité par le biais de dispositifs dédiés : espaces rencontres, cafés des parents... notamment en travaillant sur la médiation culturelle.

2. LES OBJECTIFS

Le CLEA a pour objectifs généraux de :

- Développer les pratiques artistiques pour tous les enfants, adolescents et jeunes adultes du territoire en articulation avec le Projet Educatif du Territoire ;
- Faciliter l'accès aux ressources artistiques et culturelles pour tous les enfants, adolescents et jeunes adultes, et, au-delà, pour leurs familles et leurs entourages;

- Renforcer les dynamiques de coopération culturelle entre les différents partenaires, les services de la ville et les habitants en s'appuyant sur l'expertise artistique et l'ancrage territorial des structures culturelles et socioculturelles de la collectivité ;
- Inscrire l'éducation artistique et culturelle sur tous les temps de vie de l'enfant et de l'adolescent, en créant une synergie de projet notamment entre temps scolaire, périscolaire et extra-scolaire (vacances scolaires et week-end) via la mise en œuvre des orientations nationales concernant le Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle de l'élève ;
- Favoriser la rencontre entre les jeunes citoyens et les artistes dans une logique d'échange culturel et artistique ;
- Permettre aux jeunes habitants de Créteil, l'appropriation d'une écriture artistique, vecteur d'émancipation.

3 – TERRITOIRE ET PUBLICS

a. PRESENTATION DU TERRITOIRE

La Ville de Créteil compte 90 590 habitants, 24 écoles maternelles, 24 écoles élémentaires, 8 collèges, 4 lycées publics et une université composée de 7 facultés et de 5 instituts.

Sur le plan culturel, elle accueille 1 Scène Nationale, 1 Centre Chorégraphique National, 1 Conservatoire à Rayonnement Régional, 1 galerie d'art contemporain municipale, 4 médiathèques, 8 équipements socioculturels et 2 cinémas d'art et d'essai.

Elle bénéficie de 25 installations sportives couvertes et de 20 installations sportives de plein air qui accueillent, pour la plupart, les pratiques culturelles et sportives des publics de la jeunesse dans les temps périscolaires et extrascolaires.

La ville doit également son dynamisme à son tissu associatif et à la participation active de ses partenaires à la vie locale.

Créteil bénéficie en outre d'un projet de rénovation de ses quartiers les plus fragiles dans le cadre du PNRU (Programme National de Rénovation Urbaine) confié à l'ANRU (Agence Nationale de Rénovation Urbaine). Ce dernier a permis de modifier le paysage urbain de la Ville et d'équiper les quartiers, jusque-là les plus éloignés de l'offre culturelle, de nouveaux équipements culturels, et en particulier, la médiathèque de l'Abbaye Nelson Mandela (Quartier du Mont-Mesly, inaugurée en décembre 2014) et l'Espace Jean Ferrat (ouvert en septembre 2017).

Un deuxième programme, dit ANRU 2, mettra prochainement en œuvre une nouvelle dynamique de rénovation sur le quartier du Haut-du Mont-Mesly.

C'est au cœur de ces quartiers ciblés prioritaires, dans un partenariat nourri avec les structures culturelles, socioculturelles, sociales et les services de la Ville, que les résidences-missions ont vocation à se déployer.

b. LES PUBLICS CIBLES PAR LE CLEA

Le public ciblé prioritairement est celui des quartiers prioritaires « Politique de la Ville » (QPV) ainsi que des quartiers de veille active (QVA).

Pour Créteil, les Quartiers Politique de la Ville sont :

- Les Bleuets : 1 209 habitants / Revenu Moyen = 12 500€
- Mont Mesly - la Habette - Coteaux du Sud : 7540 habitants / Revenu Moyen = 10900 €

Les Quartiers en Veille Active sont :

- Le Palais
- Le Bas du Montmesly

Sur ces quartiers, seront sollicités prioritairement les publics scolaires, périscolaires et extrascolaires, de 8 à 20 ans, en partenariat avec les établissements scolaires, les centres sociaux, les structures de la jeunesse et de l'enfance-loisirs (ALSH, centres de loisirs, APS...), les structures sociales, les associations sociolinguistiques (ASL), les établissements et/ou structures spécialisées, les hôpitaux, le centre d'accueil pour mineurs isolés... Des habitants d'autres quartiers pourront être associés au dispositif dans une dynamique de coopération en relation avec les projets développés.

Une attention sera portée aux jeunes en situation de décrochage, qu'il soit social, scolaire ou autre.

C. RESSOURCES ET PARTENAIRES

La dimension territoriale de ces résidences-missions nécessite un lien fort avec les forces vives de la Ville ainsi qu'avec les structures et équipements qui sont implantés sur son territoire ou qui l'irriguent. A ce titre, les résidents pourront s'appuyer sur l'énergie collective des très nombreux acteurs locaux de l'Education Artistique et Culturelle du territoire de Créteil, qu'ils soient professionnels de la culture, animateurs, éducateurs, médiateurs, travailleurs sociaux ... Peuvent être cités sans pour autant être exhaustifs :

- Services de la Culture, de la Politique de la Ville, de l'Education, de la Démocratie Locale, des Sports, du CCAS, de la Jeunesse (Pôle enfance-loisir et Pôle jeunesse) de la ville
- Centres sociaux et MJC
- Associations de danse et de théâtre du territoire
- Associations sociolinguistiques
- Réseau des médiathèques
- Réseau des conservatoires
- Cinémas du Palais
- Maison des Arts et de la Culture de Créteil
- CCN de Créteil et du Val de Marne/cie Käfig- direction Mourad Merzouki
- Direction des services départementaux de l'Education Nationale du Val-de-Marne (DASEN)

4 – MISE EN ŒUVRE DES RESIDENCES MISSIONS

a. DEFINITION -THEME

La résidence-mission du Contrat Local d'Education Artistique (CLEA) se définit comme une résidence d'éducation artistique et culturelle.

Elle repose sur une pleine disponibilité de l'artiste-Cie, durant quatre mois consécutifs ou échelonnés. Néanmoins, pour la période de réalisation, cet échelonnement ne pourra pas excéder 6 mois.

Elle s'appuie sur les 3 dimensions de l'Education Artistique et Culturelle tel que défini nationalement : Fréquenter/Rencontrer, Pratiquer et S'approprier.

Le présent appel à candidature vise à réaliser deux résidences-missions.

Il s'adresse plus particulièrement aux artistes soucieux de travailler au « frottement » des publics afin de partager des expériences artistiques et humaines.

Pour l'année 2019/2020, ce sont 2 résidences-missions s'inscrivant dans 2 champs artistiques divers qui vont être mises en place :

- Théâtre.s
- Arts du dessin : illustration.

Dans le cadre du socle commun « cultures urbaines et ouverture sur le monde », le thème choisi pour la saison 2019-2020 reste « DIALOGUES ». Cette thématique permettra de travailler en transversalité disciplinaire avec des projets déjà à l'œuvre sur le territoire (danse, littérature, théâtre, musique, cirque, numérique ...) et d'intégrer la question de la diversité culturelle et sociale, tout en travaillant sur la continuité des projets initiés lors de la saison 2018-2019.

Il est rappelé que la résidence-mission ne se confond nullement avec une résidence de création puisqu'il n'y a ni enjeu de production, ni commande de création.

b. PROJET – CF ANNEXE

Pour l'artiste / Compagnie / Collectif, il s'agit de s'engager dans une démarche de transmission et d'échange donnant à voir et à comprendre la recherche artistique qui l'anime ainsi que les processus de création qu'il met en œuvre (réflexion, influences, expérimentations...). Cette transmission s'appuie sur des formes d'interventions et d'actions très variées : ateliers de pratique, appui et soutien de projets en cours de création auprès de publics amateurs, expérimentations, performances de groupes, rencontres... Ces actions ont pour objectif de permettre aux publics ciblés d'acquérir une expérience originale et sensible de l'univers créatif de l'artiste. Pour l'artiste, elles sont une opportunité pour se nourrir des gestes créatifs présents sur le territoire.

Dans la continuité de l'édition 2018/2019, une attention particulière sera portée sur des propositions de formation transversales à destination des encadrants tant enseignants qu'animateurs, et professionnels du territoire.

Afin d'aboutir à l'élaboration d'actions co-construites avec les partenaires impliqués dans le dispositif, les artistes résidents devront travailler leurs projets en lien étroit avec l'équipe de coordination du CLEA encadrée par la direction de la culture de Créteil et les 2 opérateurs :

- La Maison des Arts de Créteil et du Val-de-Marne pour l'artiste s'inscrivant dans le champ des arts dramatiques.
- La Médiathèque de l'Abbaye Nelson Mandela, pour l'artiste s'inscrivant dans le champ des Arts du dessin. Une attention particulière sera portée aux projets liés au domaine du numérique, de la vidéo ou d'un croisement de disciplines.

Les projets proposés devront par ailleurs répondre aux enjeux du territoire notamment à celui du Projet Educatif Territorial dont les orientations sont les suivantes :

- Assurer une cohérence et une continuité des activités entre les temps de l'enfant (scolaire, périscolaire et extrascolaire) ;
- Favoriser la mixité sociale et l'égalité fille / garçon pour développer le « vivre ensemble » ;
- Permettre la mise en place de parcours individuels construits ;
- Développer la vie associative et encourager les pratiques culturelles, sportives et de loisirs ;
- Veiller à une égalité de traitement de l'ensemble des enfants et adolescents et à un égal accès de tous aux activités du territoire ;

c. DEROULEMENT

Les résidences-missions relevant du CLEA reposent sur une pleine disponibilité de l'artiste durant 4 mois du 26 septembre 2019 à fin juillet 2020.

Chaque résidence se déroule en deux phases :

1 - Phase préparatoire de la résidence mission, « le mois d'appropriation » : du 27 septembre au 11 octobre et du 18 novembre au 6 décembre 2019.

D'une durée de 4 semaines le mois d'appropriation est constitué de rencontres avec les équipes de professionnels de la jeunesse et de l'éducation (animateurs, éducateurs, enseignants, médiateurs...), des professionnels de la culture, du sport, de l'action sociale...

C'est un temps privilégié au cours duquel les artistes en résidences-missions présentent aux équipes leurs recherches et leurs univers artistiques. Les équipes rencontrées sont également invitées, en ces moments de prise de contact, à présenter leur propre contexte d'exercice professionnel, leur quotidien... Elles évoquent aussi ce qui, dans la démarche des artistes, leur paraît susceptible d'interpeller, de toucher, de questionner les publics dont elles ont la responsabilité. Cette étape a pour objet de co-construire les actions envisagées avec les partenaires territoriaux.

Lors de cette première phase, les candidats retenus seront accompagnés par les opérateurs et la direction de la culture de la Ville dans la rencontre avec les partenaires, la découverte du territoire, de ses dispositifs et de ses ressources.

Durant cette période d'appropriation, une grande disponibilité sera demandée aux artistes afin qu'ils puissent être présents sur l'ensemble des rendez-vous avec les partenaires dans un respect des temporalités et des agendas de ceux-ci.

La phase d'appropriation sera ponctuée d'une rencontre publique avec les partenaires le 26 septembre à 18 heures 30. A cette occasion, les artistes présenteront leurs intentions dans un échange ouvert avec les porteurs de projet et les structures du territoire.

2 - Phase de réalisation du projet et des actions, d'une durée de 3 mois continus ou discontinus de janvier à juillet 2020. La phase de réalisation ne pourra cependant pas excéder 6 mois.

Durant cette étape se coréalisent les actions selon l'agenda prévisionnel élaboré durant le mois d'appropriation.

Elles pourront se dérouler sur le temps scolaire, périscolaire et extra scolaire (week-end et vacances scolaires). Une attention toute particulière à des actions menées durant les périodes de vacances sera attendue.

Elles pourront également avoir lieu dans des institutions spécialisées (hôpitaux, IME,...)

En parallèle, un parcours de sensibilisation et des actions de formation (rencontres, ateliers de pratique...), conçu avec les artistes résidents, seront proposés aux professionnels encadrants (enseignants et professeurs, animateurs, travailleurs sociaux, professionnels de la culture,...) afin de renforcer leur rôle de médiateur auprès de leurs publics respectifs.

5 – PILOTAGE DES DEUX RESIDENCES-MISSIONS

ORGANISATION DU PROJET

La direction de la culture, épaulée par les opérateurs retenus, devra guider chaque artiste résident dans sa découverte du territoire, assurer la coordination des partenariats, organiser, encadrer et accompagner la réalisation des actions.

Deux comités de suivi opérationnel seront organisés avec la DRAC d'Ile-de-France, le Rectorat de Créteil, représenté par le DAAC, les services de la culture, de l'éducation, de la politique de la ville et de la jeunesse de la Ville et les opérateurs.

6 - CALENDRIER DES RESIDENCES

- **18 avril 2019** - Lancement de l'appel à candidature
- **10 juin 2019** – Clôture de l'appel à candidature
- **25 juin 2019** - Comité de sélection à l'issue duquel les 2 artistes lauréats seront sélectionnés
- **Fin juin / début juillet 2019** - Retour aux artistes/compagnies qui n'auront pas été sélectionnées. Echanges et premières rencontres avec les 2 artistes/compagnies lauréats, les opérateurs et la Direction de la culture pour leur présenter le territoire
- **du 27 septembre 2019 au 11 octobre et du 18 novembre au 6 décembre 2019** - 1ère phase des deux résidences, « mois d'appropriation » : 1ères rencontres avec les partenaires participants au projet - présentation des artistes/Cie et élaboration des projets.
- **26 septembre 2019 à 18h30** : rencontre publique avec les partenaires
- **Courant décembre 2019** : présentation des projets au comité de pilotage
- **de janvier à juillet 2020** – Mises en œuvre des résidences-missions

Il est rappelé que la phase de réalisation du projet et des actions des résidents pourra se déployer sur une temporalité continue ou discontinue, mais qu'elle ne pourra pas excéder 6 mois.

Un agenda prévisionnel des actions sera proposé aux 2 artistes résidents, à l'issue de la période d'appropriation. Il est à noter que les artistes devront se rendre disponibles, sur la période de réalisation, selon les agendas et temporalités des partenaires.

7 - CONDITIONS FINANCIERES ET MOYENS MIS A DISPOSITION

- DRAC : Allocation de résidence d'un montant de 24 000 euros TTC sur 2 résidences-missions, soit 12 000€ TTC par artiste/Cie.
- Ville de Créteil : Les modalités précises (financières et matérielles) de la participation de la ville de Créteil sont en cours de validation.
- En sus de la rémunération de sa prestation, l'artiste recevra un remboursement ou une indemnisation forfaitaire de ses frais de déplacement de son lieu de résidence jusqu'à Créteil, si celui-ci se trouve à plus de 50 km. Durant les périodes d'ouverture (hors week-end et pour le repas du midi uniquement), l'artiste prendra ses repas à la cantine municipale. Si son lieu d'action se trouve trop éloigné et pour des actions menées le week-end, l'artiste recevra une indemnité forfaitaire/panier-repas pour ses repas.

8 - CADRE JURIDIQUE

Un contrat de résidence-mission spécifiant les engagements respectifs de la ville, de l'opérateur et de l'artiste accueilli est signé avant le début de la résidence.

9 - CANDIDATURE

Peut faire acte de candidature toute compagnie ou artiste professionnel résidant en France ou à l'étranger. La compagnie ou artiste candidat(e) doit avoir à son actif une activité de recherche et de création, une expérience significative dans le domaine de la pédagogie et/ou de la médiation, et être en mesure de s'impliquer pleinement dans ce type particulier d'action que représente la résidence-mission. Dans le cas de compagnie ou de collectif, il est attendu une direction artistique claire et précise, ainsi qu'une vraie disponibilité sur le territoire de Créteil, des artistes et intervenants.

Critères de sélection de l'artiste :

- Capacités à prendre en compte l'enjeu de mobilité et de croisement des publics.
- Intérêt et expérience en matière d'approche pluridisciplinaire.
- Expériences en Education Artistique et Culturelle.
- Désir de mener des activités pédagogiques et expérience en matière de médiation et de restitution publique

Il est par ailleurs entendu que l'artiste doit maîtriser la langue française.

Les éléments à fournir sont :

- Une note d'intention relative au projet de CLEA (premières intentions pédagogiques et artistiques).
- Une note faisant état d'une expérience similaire qui explicitera les liens créés entre l'artiste et la population.
- Un dossier artistique présentant notamment un ensemble d'œuvres ou de travaux représentatifs de la démarche de la compagnie ou de l'artiste.
- La liste des intervenants artistiques pressentis ainsi que leur curriculum vitae faisant état notamment des expériences pédagogiques de la compagnie et / ou des artistes.
- Une liste des œuvres disponibles et du calendrier de leurs diffusions afin d'encourager les publics à découvrir les œuvres des artistes dans la mesure où celles-ci sont programmées à proximité géographique de Créteil.
- Un planning détaillé des activités de la compagnie ou de l'artiste sur les périodes de septembre 2019 à juillet 2020.

L'ensemble du dossier est à adresser à :

isabelle.barikosky-lucas@ville-creteil.fr
tea.vaulerin-lacroutz@ville-creteil.fr

Le dossier artistique est à envoyer en **un seul fichier PDF (poids maximum 5 Mo)**

Date limite de réception des candidatures : 10 juin 2019

10 - PROCEDURE DE SELECTION

Les différentes candidatures reçues seront examinées par un comité de sélection réunissant le ou la directeur/trice régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France ou son représentant, le DAAC du Rectorat de Créteil ou son représentant, l'IEN ou son représentant, les opérateurs et pour la ville de Créteil : les directeurs-trices de la culture, de l'éducation, de la politique de la ville et de la jeunesse.

Le 25 juin de 10h00 à 13h00 et de 14h00 à 17h00, les artistes ou compagnies présélectionnés devront se rendre disponibles pour être auditionnés lors d'un entretien qui permettra d'explicitier la démarche artistique et culturelle.

Les artistes retenus seront avisés par courrier et mail. Ils devront se rendre disponible **fin juin / début juillet 2019** pour un premier échange avec les opérateurs et la ville, selon le calendrier proposé au paragraphe 6.

Les dossiers non retenus recevront un courrier électronique dans le courant de la première semaine de juillet 2019.

Pour plus d'information :

Direction de la culture de Créteil

Isabelle Barikosky-Lucas, directrice des affaires culturelles de Créteil.

Tel : 01 53 48 38 09 - Mail : isabelle.barikosky-lucas@ville-creteil.fr

Téa Vaulerin-Lacrouz, coordination générale CLEA à la direction de la culture de Créteil

Tel : 01 58 43 38 53 - Mail : tea.vaulerin-lacrouz@ville-creteil.fr

Maison des Arts de Créteil et du Val-de-Marne

Mireille Barucco, secrétaire générale

Tel : 01 45 13 19 00 - mireille.barucco@maccreteil.com

Médiathèque de l'Abbaye – Nelson Mandela

Frédérique Giacomini, directrice adjointe

Tel : 01 41 94 65 62 - fgiacomini@gpsea.fr

ANNEXE / Opérateurs

Le CLEA 2019/2020 sera le 5^{ème} CLEA mis en œuvre par la ville de Créteil sur son territoire.

Pour cette nouvelle édition, la MAC et la médiathèque Nelson Mandela, qui ont accompagné plusieurs artistes sur ce dispositif, proposent de travailler davantage encore aux croisements féconds des exigences du CLEA et de leurs propres missions, en particulier en termes de publics ciblés.

Une manière d'ancrer ce dispositif dans une démocratie culturelle qui donne la parole à tous et à chacun et permet à ces structures d'être dans une écoute toujours plus fine des gens qui habitent et se croisent sur ce territoire.

Le choix d'un.e artiste / collectif dramatique pour la MAC

Le dialogue créatif au centre du projet artistique de la Maison des Arts sous-tend de nombreux projets qui y sont présentés dans une attention toute particulière aux 3 piliers de l'éducation artistique et culturelle, Fréquenter/Rencontrer, Pratiquer et S'approprier, qui permettent à la Maison des Arts de rester en phase avec tous les publics présents sur son territoire.

Le théâtre, au sens le plus large, recouvre tout particulièrement cette dimension plurielle articulant des courants et des langages dramatiques multiples : théâtre contemporain, théâtre classique, Marionnettes et théâtre d'objets, Stand-up, art de l'éloquence, écriture de plateau. Notre souhait pour ce 5^{ème} CLEA est de travailler à l'élaboration de formes théâtrales hybrides, fondées sur l'échange. Esthétiques innovantes ou issues des cultures dramatiques « traditionnelles » et/ou festives participent au renouvellement des fondamentaux du théâtre et favorisent la création de nouvelles écritures. C'est ce dialogue que nous voudrions valoriser et accompagner particulièrement dans le cadre de ce CLEA.

Outre les actions mise en œuvre au bénéfice des « encadrants », les ateliers seront prioritairement destinés aux publics d'âge élémentaire et adolescents.

Le choix d'un.e artiste intervenant dans le champ des arts du dessin

Faire baisser les inégalités culturelles par une socialisation à la culture est au cœur des missions des médiathèques aujourd'hui. Le CLEA est l'occasion de créer des rencontres entre un.e artiste et/ou un collectif, les collections des médiathèques, ses missions, les publics, et un projet. L'idée est de créer une synergie pour favoriser l'accès aux ressources artistiques et culturelles, créer de la surprise, de l'expérimentation, et nourrir l'imaginaire.

Notre envie de croiser les disciplines (en particulier dans les arts numériques / la vidéo) repose sur tous les possibles qu'offrent les médiathèques de Créteil aujourd'hui : des collections pluridisciplinaires, des services innovants, et un public diversifié.

Une attention particulière sera apportée aux projets visant le public adolescent.